



QUI DIRIGE LE CPOS ???

Alors que l'établissement fait face à une surpopulation carcérale et à un manque d'agents voilà qu'une responsable décide de mettre de l'huile sur le feu.

En effet, le mardi 28 avril 2026 la responsable des cantines du partenaire Sodexo prend une décision qui a mis à mal la sécurité du personnel.

Elle ordonne aux détenus classés auxi-cantines de déchirer tous les sacs de cantine déjà préparés afin de jeter tous les produits frais à la poubelle !!!

Une décision dépourvue de bon sens et sans aucune explication claire et précise.

Mais la stupidité ne s'arrête pas là car après coup on constate que les tickets des cantines des détenus ont aussi été jetés à la poubelle.

Pour rattraper ce qui pouvait l'être, c'est un agent qui ira fouiller dans la poubelle pour récupérer des tickets. C'est **INADMISSIBLE !!!**

Il a fallu l'intervention du responsable GD et du directeur technique pour essayer d'arrêter le massacre.

Comme les produits frais ont été jetés la décision est prise de donner du tabac et des boissons sur la MA1 et la MA2.

Pourquoi aucune note n'a été faite afin que les professionnels qui tiennent la détention puissent apporter des réponses à la population pénale ?

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** se demande légitimement mais qui dirige le CPOS ? Le Chef d'établissement avec son équipe ou le partenaire extérieur ?

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** condamne avec fermeté ce type de décision et de fonctionnement qui met en danger le personnel.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** exige que le Chef d'établissement prenne des décisions claires afin que ce genre de situation ne se reproduise plus jamais.

Le **syndicat local Force Ouvrière Justice** rappelle au Chef d'établissement qu'il est le garant de la sécurité du personnel placé sous son autorité.

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice CP Orléans-Saran
4024 Ancienne route de Chartres 45770 SARAN

Mail : slpfocpos@gmail.com

Tel : Ligne externe 02.18.69.51.06 / Ligne interne 8106

SLP FO Justice Orléans Saran

Le : 05.05.2026

